

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

**Préfecture des Landes
Préfecture du Gers
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement concernant : le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant Adour et affluents pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques

Demandeur : Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), 38, rue Victor-Hugo, 40025 Mont-de-Marsan. Représenté par son président, M. Christian DUCOS.

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique, en mairie de Cazères-sur-l'Adour (40) et en mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40) durant 32 jours consécutifs du **lundi 7 octobre 2019 à 9 h au jeudi 7 novembre 2019 à 17 h**.

Le préfet des Landes, la préfète du Gers et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de gestion 2019-2026 du bassin versant Adour et affluents pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de quatre-vingt-quatre communes du bassin versant Adour et affluents dont la liste est répertoriée en annexe de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

M. Florent DEVAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000123/64 du président du Tribunal administratif de Pau en date du 1^{er} août 2019.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de déclaration d'intérêt général, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi que le registre d'enquête :

- sur support papier : à la mairie de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, le samedi matin, de 9 h à 12 heures ; à la mairie de Cazères-sur-l'Adour (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures, et le samedi, de 9 h à 12 heures ; à la mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 13 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ;
- sur un poste informatique dans les mairies de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, de Cazères-sur-l'Adour et de Pontonx-sur-l'Adour, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site Internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner Publications – Publications légales – Enquête publiques ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Gers à l'adresse suivante www.gers.gouv.fr puis sélectionner rubrique Politiques-publiques – Environnement – AOEPP / Avis d'ouverture d'enquêtes publiques ;
- sur le site Internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr puis sélectionner rubrique Politiques publiques – Aménagement du territoire, Construction, Logement – Enquête publique.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 7 octobre 2019 à 9 h au jeudi 7 novembre 2019 à 17 h**, être : consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, de Cazères-sur-l'Adour et de Pontonx-sur-l'Adour ; envoyées par courrier à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, BP 27, 40501 Saint-Sever Cedex ; transmises par courrier à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le **jeudi 7 novembre 2019 à 17 h**. Elles devront porter la mention : à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur (EP du PPG du bassin versant Adour et affluents).

M. Florent DEVAUD recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Mairie de Saint-Sever, le **lundi 7 octobre 2019, de 9 h à 12 heures**.
- Mairie de Pontonx-sur-l'Adour, le **mardi 15 octobre 2019, de 14 h à 17 heures**.
- Mairie de Cazères-sur-l'Adour, le **vendredi 25 octobre 2019, de 9 h à 12 heures**.
- Mairie de Saint-Sever, le **jeudi 7 novembre 2019, de 14 h à 17 heures**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par son président M. Christian DUCOS, Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), 38, rue Victor-Hugo, 40025 Mont-de-Marsan. 05 58 46 18 70. syndicatmoyenadour@gmail.com

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique, de Cazères-sur-l'Adour (40) et de Pontonx-sur-l'Adour (40), à la préfecture des Landes, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes, Service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site Internet des services de l'État dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques, où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet.

Autres avis

Préfecture des Landes

**INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement d'une installation de fabrication de béton prêt à l'emploi présentée par la société Bétons et Matériaux d'Aquitaine à Labenne.

Par arrêté en date du 3 octobre 2019, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Labenne, dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement d'une installation de fabrication de béton prêt à l'emploi qui est située zone industrielle d'Housquit à Labenne, présentée par la société Bétons et Matériaux d'Aquitaine.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Labenne, aux jours et heures d'ouverture au public du **29 octobre au 26 novembre 2019 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Labenne aux jours et heures d'ouverture suivants :
du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 26 novembre 2019.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

*À Mont-de-Marsan, le 10 octobre 2019.
Pour le préfet et par délégation,
la directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Hélène MALATREY.*

Préfecture des Landes

**INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement d'une plateforme multi-filière de valorisation de la biomasse présentée par le SEML TEPOS de la Haute-lande à Mimizan

Par arrêté en date du 10 octobre 2019, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Mimizan, dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement d'une plateforme multi-filière de valorisation de la biomasse située à Mimizan, rue de la Papeterie, présentée par le SEML TEPOS de la Haute Lande, dont le siège social est situé à Labouheyre, 75, rue du Tuc.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Mimizan aux jours et heures d'ouverture au public du **29 octobre au 26 novembre 2019 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Mimizan aux jours et heures d'ouvertures suivants :
du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 26 novembre 2019.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

*À Mont-de-Marsan, le 10 octobre 2019.
Pour le préfet et par délégation,
la directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Hélène MALATREY.*

ANNONCES OFFICIELLES ANNONCES LEGALES



Une équipe spécialisée et réactive
contact-legales@sudouest.fr

Le meilleur des ventes aux enchères

Chaque dimanche et lundi dans les annonces officielles de votre quotidien et 24 h / 24 sur www.sudouest-legales.com

www.sudouest-legales.com SUD OUEST
Partageons plus que l'information

IMMO CONSTRUCTION

Le projet d'une vie : un terrain, une maison

Retrouvez les spécialistes de la construction de maisons individuelles

chaque mardi dans votre journal

et sur sudouest-immo.com

bien'ici
Visitez votre maison via

Partageons plus que l'information SUD OUEST

ENTREPRISES
Inscrivez-vous aux alertes sur

→ 100 % GRATUIT
→ TOUS LES MARCHÉS DU SUD-OUEST

SudOuest-marchespublics .com

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"